



## **RAPPORT ANNUEL 2005**

**8 avril 2006**

## TABLE DES MATIÈRES

LE MOT DU PRÉSIDENT	3
UN CONSEIL D'ADMINISTRATION ACTIVEMENT SOUTENU	5
<u>L'ASSOCIATION ET SES ACTIVITÉS</u>	<u>5</u>
Informer et outiller efficacement	5
Réfléchir ensemble	6
Élargir notre bassin de recrues et encourager les adhésions	6
Entretenir les contacts avec le milieu professionnel	7
<u>SERVICES AUX MEMBRES</u>	<u>7</u>
Le développement de conventions collectives pour s'entendre	7
Des services-conseils pour défendre ses droits	7
Un coffre à outils pour négocier adroitement	8
Une Caisse de sécurité des arts de la scène pour préparer sa retraite	8
De la formation en continu pour se perfectionner	9
Des stages pour se frotter aux réalités du milieu	9
<u>NÉGOCIATIONS</u>	<u>9</u>
<u>CHAMPS CULTUREL ET ARTISTIQUE</u>	<u>10</u>
Prague et sa Quadriennale... toujours !	10
Le Musée du spectacle vivant	10
Fondation Jean-Paul Mousseau	10
REPRÉSENTATION ET CONCERTATION	11
L'APASQ et le CALQ	11
FINANCES	12
EN RÉSUMÉ	13
PERSPECTIVES POUR 2006	13
GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISÉS	15
NOS PARTENAIRES	16

# **ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCÈNE DU QUÉBEC / APASQ**

## **1. LE MOT DU PRÉSIDENT**

Il y a deux ans l'APASQ faisait face à un déficit menaçant, nous étions confrontés à un niveau de délinquance assez important avec un très grand nombre de producteurs qui faisaient fi des conventions collectives. Nous avons beaucoup de difficulté à faire un suivi efficace des productions en cours et même des cotisations annuelles qui nous étaient souvent payées de façon très aléatoire. Il fallait prendre des mesures pour corriger le tir. Ce qui fut fait non sans quelques grincements de dents.

Les mesures mises en place ont eu l'effet espéré, avec une année de retard. Un suivi efficace des productions a été instauré, les modifications aux statuts et règlements ont presque éliminé le paiement « tardif » des cotisations annuelles. Une quantité importante de membres se sont finalement inscrits à la CSAS et ont pu bénéficier de sommes pourtant convaincantes qui dormaient patiemment en attendant l'éveil du printemps...

Nous pouvons cette année présenter un bilan financier équilibré et voir venir la prochaine année de façon plus sereine. Il n'y a toutefois pas de miracle. Les cotisations syndicales devront demeurer à 4 % encore une année. Un taux trop élevé à mon avis que nous devrions pouvoir diminuer dans un avenir rapproché.

L'horizon est encore loin d'être au beau fixe. Tout juste avons-nous colmaté le flan gauche qu'un coup est porté par derrière par celui silencieux qui agit dans l'ombre, par ce truc qui nous tenaille à ce point, par cette envie de reconnaissance, par ce geste solitaire d'allure insignifiante qui fini par miner le travail des pairs.

Bien que la plupart d'entre nous aient manifesté, souvent bruyamment, notre désaccord des conventions qui ont établi des cachets trop bas, voilà qu'un nombre grandissant de concepteurs se plaît à signer des contrats en dessous des minimums prévus aux ententes collectives. Ces choix personnels, de l'avis de certains, ne peuvent plus avoir cours et ils sont d'ailleurs illégaux. La relation d'amitié qu'on peut avoir avec un metteur en scène ou un producteur, ou dans certains cas, la nécessité immédiate de manger doivent être évaluées dans une perspective plus large en considérant les effets à long terme sur les collègues. Il y a d'autres moyens que le travail à rabais pour partager avec le producteur les coûts d'une production. Pensons aussi à l'effet dévastateur que ces petits gestes peuvent avoir pour ceux qui mettent des centaines d'heures par année, bénévolement, à négocier de meilleures ententes collectives. Nous en avons conclu plusieurs au cours des 3 dernières années avec l'ACT, TUEJ, Carbonne 14, Ex Machina, La Veillée, PACT. Il serait intéressant que l'on puisse collectivement bénéficier des avantages qu'on y trouve. Il n'y a qu'une solution : améliorer nos communications avec les membres !

En ce sens, nous poursuivons avec vous cette année, la réflexion entreprise en mai 2003 lors du forum « une question de survie ». Ce forum se voulait une réflexion collective sur la notion de « cachet minimum ». Quel était le fondement de ce concept ? Par quelle réalité économique était-il défini ? Y avait-il un autre modèle envisageable ? Comment fonctionnaient les architectes ? les photographes ? Toutes des questions que vous nous aviez demandé d'approfondir. Des recherches sont présentement en cours et nous vous inviterons en septembre 2006 à aller un peu plus loin dans ce débat lors d'une importante journée de réflexion.

Le contexte de stagnation budgétaire actuel dans le domaine de la culture exige désormais que les associations d'artistes soient vigilantes face aux transformations législatives suggérées par les divers gouvernements. Ces lois et règlements touchent plusieurs aspects de notre vie professionnelle et personnelle. Il faut rester particulièrement vigilant lorsqu'il est question de droit d'auteur, de CSST et de filet de sécurité sociale susceptible d'aider les travailleurs autonomes à ne plus être une classe de citoyens de seconde zone. Pour ce faire, l'APASQ devra être plus active politiquement et plus impliquée dans les débats qui touchent aux trop rares privilèges d'être un artiste.

Je souligne les efforts qui ont été apportés pour améliorer nos communications avec les membres de la région de Québec. Les assemblées tenues à Québec ont été des plus stimulantes et doivent se répéter le plus souvent possible.

## **ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCENE DU QUEBEC / APASQ**

Notez qu'au cours des quatre dernières années, le nombre de membres de l'APASQ a augmenté de 96 %. Nous sommes deux cent trois membres en date du 31 décembre 2004, alors qu'au 31 décembre de l'an 2000, nous en comptons cent quatre.

David Gaucher  
Président  
Association des professionnels des arts de la scène du Québec

# **ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCÈNE DU QUÉBEC / APASQ**

## **2. UN CONSEIL D'ADMINISTRATION ACTIVEMENT SOUTENU PAR UNE ÉQUIPE STRUCTURÉE**

Le Conseil d'administration de l'APASQ est composé de neuf administrateurs élus soit un président et huit administrateurs, dont un représentant de la région de Québec. Les administrateurs prennent part aux délibérations et aux décisions du Conseil et définissent les mandats qui sont attribués aux employés de l'APASQ.

L'association adhère à la déclaration de principe de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) qui a pour objectif l'étude et l'avancement des intérêts sociaux, professionnels, économiques et politiques de ses membres, par l'action collective qui inclut la négociation et la conclusion des ententes collectives et ceci, sans distinction de race, de sexe, de langue, d'opinion politique ou religieuse, d'orientation sexuelle.

**Président :** Monsieur David Gaucher, concepteur de décors.

**Vice-Présidente :** Madame Patricia Ruel, conceptrice d'accessoires et de décors.

**Secrétaire :** Madame Marie-Josée Lanoix, conceptrice de décors et costumes.

**Trésorier :** Madame Marie-Chantal Vaillancourt, conceptrice de costumes.

**Administrateur :** Madame Rachel Tremblay, conceptrice de perruques.

**Administrateur :** Monsieur Martin Gagné, concepteur d'éclairages.

**Administrateur :** Monsieur Jonas Veroff-Bouchard, concepteur de décors.

**Administrateur :** Madame Anne-Séguin Poirier, conceptrice de décors.

**Administrateur :** Madame Geneviève Tremblay, conceptrice de décors, costumes et accessoires.

Les membres du Conseil d'administration se sont réunis à dix reprises cette année :

16 mai, 08 juin, 04 juillet, 23 août, 05 octobre, 08 novembre et 16 décembre 2005 et le 13 janvier, 9 février, 30 mars 2006.

L'équipe permanente de l'APASQ est mandatée par le conseil d'administration pour ce qui est de son fonctionnement et de la définition de ses objectifs. Elle se compose de Monsieur Mario Campbell, coordonnateur ainsi que de Mesdames Nathalie Barabé et Josiane Fontaine Zuchowski qui occupent ensemble le poste de secrétaire administrative.

Il est à noter que faute de fonds, le poste de responsable des communications est occupé à temps partiel par Madame Josiane Fontaine-Zuchowski à raison d'une journée par semaine.

Madame Francine Bousquet et monsieur Sylvain Côté sont toujours nos conseillers de la Fédération nationale des Communications / Confédération des Syndicats nationaux (FNC/CSN). Madame Sylvie Chaussé agit comme conseillère à la mobilisation pour les négociations.

## **3. L'ASSOCIATION ET SES ACTIVITÉS**

### **3.1 Comment informer et outiller efficacement nos membres ?**

- Par la parution du *Didascalie*. En 2005, nous avons instauré une version électronique de ce bulletin de liaison et il a été publié plus fréquemment afin qu'un contact constant soit établi avec les membres.
- Par le maintien de nos outils de communication, *Info-Négo* et *Info-APASQ*, diffusés par courriel et par la poste et qui informent nos membres au sujet de l'évolution des négociations des ententes collectives ou de toutes autres informations pertinentes.

## **ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCÈNE DU QUÉBEC / APASQ**

- Par la publication annuelle de statistiques portant sur les cachets reçus par nos artistes et sur les subventions reçues par les producteurs, permettant ainsi à nos membres de mieux se positionner dans leurs négociations individuelles.
- Par la publication et la diffusion annuelle de plus de six cents (600) *Répertoires des membres*.
- Par l'envoi régulier de nouvelles et de renseignements pertinents sur le milieu, par courriel, à plus de 80 % des membres branchés. (Nous informons les 20 % des membres non branchés par la poste.)
- Par la diffusion d'une foule d'informations sur notre site Web. Une mise à jour régulière de notre site n'a pu être effectuée mais nous prévoyons enrichir celui-ci de rubriques nouvelles puis éventuellement d'une base de données utile à la négociation de contrats. Nous offrons également la possibilité aux producteurs d'effectuer des transactions en ligne (demande de contrat, formulaire de remise, etc.). Nous souhaitons enfin mettre sur pied une vitrine permettant à nos membres d'insérer des images de leurs conceptions.
- Par le rapport de notre *Mission d'examen pour l'état des résultats financiers au 31 décembre 2005*, disponible sur demande à l'APASQ. *L'État des résultats financiers* sera approuvé lors de notre prochaine assemblée générale annuelle, le 8 avril 2006.

### **3.2 Réfléchir ensemble**

Malgré la volonté de poursuivre les discussions sur les conditions de la pratique des artistes évoluant dans le milieu des arts de la scène, nous n'avons pas collectivement, en dehors de nos discussions lors des assemblées spéciales sectorielles, poursuivi nos échanges sur les questions liées à la valeur minimale du travail des concepteurs et sur les moyens de définir un plancher minimum de rétribution. L'APASQ et ses membres doivent poursuivre cette réflexion amorcée le 25 mai 2003 lors du forum qui avait pour thème *Une question de survie*.

Depuis ce forum, l'APASQ n'a pas chômé. Nous multiplions les recherches, rencontrons les concepteurs en petits groupes et travaillons en étroite collaboration avec le service de recherche de la FNC pour alimenter notre réflexion collective. C'est madame Louise Boivin qui est mandatée par la CSN pour faire une étude comparative sur les modes de rémunération dans des domaines connexes ou similaires au nôtre. Bien que certains éléments seront présentés aux membres au printemps et à l'été 2006, l'essentiel sera communiqué et débattu avec les membres en septembre 2006 lors d'une importante journée de réflexion.

De plus, les discussions constructives que nous avons eu avec les représentants du CALQ en cours d'année nous ont permis de constater la méconnaissance généralisée des institutions à l'égard du travail de conception pour la scène. Il nous est donc apparu très important que les représentants du CALQ, du CAC, du Ministère de la culture et des communications de même que nos collègues de travail, producteurs et autres représentants des compagnies y soient également invités.

### **3.3 Élargir notre juridiction, notre bassin de recrues et encourager les adhésions**

Nous avons déposé auprès de la CRAAAP une nouvelle demande de reconnaissance le 24 juillet 2003. Cette demande suit son cours, nous sommes à préparer les témoignages qui seront présentés à la CRAAAP et nous attendons maintenant la détermination par la Commission de date d'audiences qui, nous l'espérons, devraient se tenir avant juin 2006.

Ainsi, parmi les artistes visés dont nous souhaitons assurer la défense se retrouvent « toutes les personnes conceptrices d'accessoires, de marionnettes, de maquillages, de coiffures, les régisseurs et les assistants

## **ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCÈNE DU QUÉBEC / APASQ**

metteurs en scène». Ces professionnels travaillent dans les domaines de production artistique suivants : théâtre, théâtre lyrique, musique, danse et variétés. Les concepteurs de projections (vidéo, diapositive, défilant, etc.) sont également des artistes que nous souhaitons représenter à moyen terme.

Nous élargissons aussi notre champ d'action par la négociation de nouvelles ententes collectives dans des domaines demeurés vierges jusqu'ici :

- PACT représentant les compagnies anglophones œuvrant en sol québécois avec qui nous avons signé une nouvelle entente en cours d'année.
- L'ADISQ, avec qui nous sommes toujours en négociation.

Nous avons poursuivi nos visites dans les écoles de théâtre, pépinières de membres potentiels parfois mal préparés à affronter la négociation de leurs premiers contrats et les obstacles de leur nouvelle vie professionnelle. Nous souhaitons entretenir ces contacts de manière régulière en développant ces rencontres avec les finissants en production et en conception, afin d'apporter à la relève tout l'appui nécessaire.

En date du 31 décembre 2005, nous comptons deux cent vingt deux (222) membres et soixante cinq permissionnaires à notre actif. C'est une augmentation de 110 % de nos membres en cinq ans alors qu'au 31 décembre 2000, nous étions cent quatre (104).

### **4. SERVICES AUX MEMBRES**

L'APASQ a pour mandat l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux, moraux et professionnels de ses membres, au moyen de la négociation d'entente collective, de la représentation politique, de l'élaboration d'outils économiques et du développement de programmes de formation.

L'association a aussi comme mission de promouvoir et de diffuser la création scénographique québécoise en organisant des expositions nationales et internationales, des colloques, des tables rondes et des conférences.

#### **4.1 Conventions collectives : développement et discussions en cours**

Plusieurs conventions ont été renouvelées ou conclues pour une première fois au cours des dernières années. De plus, l'APASQ est présentement en négociation avec plusieurs associations de producteurs : renouvellement pour TAI et APTP et négociation d'une première entente avec l'ADISQ.

Nous tentons toujours d'intégrer à ces négociations, les gains que nous avons obtenu dans nos négociations précédentes. Les résultats sont mitigés pour l'instant. Le dialogue est constructif avec TAI et l'ADISQ, bien que nous soyons encore loin de la coupe aux lèvres. Les offres de TAI quoique généreuses sur papier n'empêcheraient pas une nouvelle diminution de 20% des cachets réellement versés comme celle que nous avons connues au cours des cinq dernières années. Avec l'ADISQ, nous n'avons pas abordé de front les questions monétaires et des divergences importantes subsistent pour certaines clauses normatives. Du côté de l'APTP, les discussions semblent tourner à vide tellement nos positions respectives sont éloignées.

#### **4.2 Des services-conseils pour défendre ses droits**

Les services-conseils que nous offrons à nos membres visent à couvrir essentiellement leurs besoins en information, en protection de leurs droits et en amélioration de leurs conditions de vie, y compris du point de vue des avantages sociaux. Nous veillons également à les diriger correctement vers les professionnels et les personnes-ressources les plus à même de répondre adéquatement à leurs questions.

## **ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCÈNE DU QUÉBEC / APASQ**

Nous sommes conscients de l'importance pour nos membres d'avoir accès facilement à un maximum d'informations utiles à l'exercice de leur métier. Notre site Web présente actuellement les conventions collectives négociées ces dernières années et d'autres communications importantes. Un service de consultation personnalisé permet de vulgariser le contenu pour une meilleure compréhension des différentes conventions et des lois auxquelles les membres sont assujettis. Sachant aussi que Internet est devenu un instrument indispensable et efficace pour la diffusion et la promotion des activités de notre association, nous mettons une emphase particulière sur l'exploitation de ce moyen de communication. Notre principal souci est désormais de mettre à jour notre site et de l'enrichir avec constance et régularité en apportant toute l'information pertinente au sujet de la Quadriennale de Prague 2007.

Nous agissons aussi comme intervenants dans les cas de litiges entre producteurs et concepteurs. Nous fournissons à nos membres de l'information générale au sujet du travail autonome (taxes, fiscalité, lois, droits d'auteur), des programmes de bourses et de subventions, ainsi que des références et des statistiques sur divers sujets.

Parallèlement aux conseils professionnels, nous espérons pouvoir faire bénéficier prochainement nos membres d'un plan d'assurance similaire à celui de l'Union des artistes.

### **4.3 Un coffre à outils pour négocier efficacement**

Nous avons constitué une base de données sur les cachets versés par les producteurs depuis les 10 dernières années afin de suivre l'évolution de la rémunération des professionnels et d'aider les membres dans leurs négociations de contrats. Nous voulons éventuellement offrir aux membres, par l'intermédiaire de notre site Web, d'autres outils pour faciliter la négociation de contrats.

### **4.4 Formulaire de contrat indépendant**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2003, toutes les personnes membres de l'APASQ, incluant les membres associés, peuvent utiliser un formulaire de contrat d'embauche APASQ avec tous les producteurs qui n'ont pas d'entente collective signée avec nous. Il est dans l'intérêt de nos membres de se procurer ces formulaires auprès de l'Association afin de bénéficier d'une plus large protection. Ce contrat offre aussi l'avantage aux compagnies qui engagent de ne pas avoir à formuler leur propre contrat. Au cours des trois dernières années, c'est 45 contrats de ce type qui ont été signés entre une compagnie et un membre de l'APASQ.

### **4.5 Une Caisse de sécurité des arts de la scène (CSAS) pour préparer sa retraite**

L'APASQ gère la Caisse de sécurité des arts de la scène, un fonds de retraite collectif qui permet aux membres de bénéficier de certains avantages fiscaux et d'économiser pour les vieux jours. Les membres de l'APASQ ainsi que les producteurs qui les engagent y cotisent.

Nous avons mentionné l'an dernier l'importance de former un conseil d'administration distinct de celui de l'APASQ. Cet objectif n'a toujours pas été atteint faute d'administrateurs potentiels.

Le MCCQ procède actuellement à l'analyse des diverses formes de caisses de sécurité qui existent chez les associations d'artistes afin d'évaluer la possibilité d'uniformiser tous les systèmes, voire de fusionner les caisses.



## **ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCÈNE DU QUÉBEC / APASQ**

### **4.6 La formation continue pour se perfectionner**

Nous considérons la formation continue comme un volet essentiel au développement professionnel des artistes créateurs de la scène.

En février 2005, nous avons organisé une formation en technique de moulage, animée par monsieur Bruno Boisvert, à l'atelier de Trans-formes L.M. inc. situé à Saint-Léonard au nord de Montréal. En mars, des ateliers de formation sur Autocad débutant, Photoshop et Illustrator ont été offerts. À l'automne, l'APASQ a voté sa politique de formation continue préparée par Madame Anne-Marie Dubois.

Toutes ces formations ont pu se concrétiser grâce au CQRHC et à la participation financière d'Emploi-Québec.

Madame Sylviane Thibault assure la coordination des formations pour l'APASQ. Dans un souci de répondre plus adéquatement aux attentes de nos membres, une analyse des besoins de formation a été faite en mars 2004. Entièrement financée par Emploi-Québec et menée par monsieur Pierre Tremblay, cette étude a été une occasion exceptionnelle de définir avec précision nos besoins futurs. Le rapport d'analyse final a été remis à l'APASQ en avril 2004 et conséquemment sept nouveaux projets de formation ont été déposés pour 2005-2006.

### **4.7 Des stages pour se frotter aux réalités du milieu**

Suite à la présentation du budget du gouvernement provincial de 2004, le Fond de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec n'a malheureusement pas été reconduit.

## **5. NÉGOCIATIONS**

En 2005, nos discussions avec Carbone 14 se sont transportées au ministère du travail qui a été saisi d'une demande de conciliation. Une entente collective a finalement été signée en juin. Cette entente est aussi applicable à l'Usine C, lorsque celle-ci agit à titre de producteur. Dans le domaine des variétés, la négociation qui a débuté le 1er mars 2004 avec l'ADISQ est toujours en cours. Nous nous sommes entendu sur de nombreuses clauses normatives et nous négocions actuellement une entente sur la retenue immédiate de cotisations syndicales. Enfin, suite à la décision favorable de la CRAAAP quant à la juridiction de l'APASQ dans le contentieux l'opposant à l'ADC, nous avons débuté le 8 décembre 2004 la négociation avec PACT, qui a demandé la conciliation au ministère du travail. Malgré le cadre austère de la médiation, les discussions ont été très constructives et cordiales et se sont terminées par une entente satisfaisante et équilibrée, signée le 1<sup>er</sup> septembre 2005. Les nouveaux projets de conventions collectives avec TAI et l'APTP ont été approuvés lors de l'assemblée spéciale du 10 décembre 2004 et une première rencontre a eu lieu avec TAI le 3 février 2005 puis avec l'APTP le 4 mars 2005. Les négociations se poursuivent toujours.

Les représentants de l'APASQ pour les divers comités de négociation sont : Madame Francine Bousquet et Monsieur Sylvain Côté de la FNC/CSN, Monsieur David Gaucher, Monsieur Olivier Landreville, Madame Mireille Vachon, Monsieur Robert B. Breton, Monsieur Sylvain Letendre ainsi que Monsieur Mario Campbell, coordonnateur à l'APASQ.

Un comité de mobilisation a été créé à l'automne.

# **ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCENE DU QUEBEC / APASQ**

## **6. CHAMPS CULTURELS ET ARTISTIQUES**

### **6.1 Quadriennale de Prague 2007**

L'expérience de la dernière édition et les difficultés rencontrées avec le CITT nous forcent à envisager différemment notre participation à la prochaine Quadriennale. Une association avec l'OISTAT a été conclue en ce sens en août. Et plusieurs réunions très constructives ont eu lieu à Kingston et à Ottawa depuis. Deux commissaires d'exposition ont été nommés. Il s'agit de Natalie Rewa de l'université de Kingston et de Véronique Borboën. Le groupe de travail semble privilégier la mise en valeur de l'ensemble du processus de création et de la vie qui l'entoure, plutôt qu'uniquement son aboutissement (souvent une maquette). Soulignons la nécessité de les entourer rapidement d'une équipe solide qui veillera à l'organisation adéquate d'un tel projet.

Pour répondre adéquatement à notre mission de diffusion de la création scénographique, des efforts sont déployés pour trouver des partenaires financiers qui pourront soutenir la participation de l'APASQ à la Quadriennale de Prague 2007. À cet effet, de nouvelles demandes de subventions ont été déposées le 1<sup>er</sup> mars et le 15 septembre 2005 au CAC, au CALQ et au CAM. À ce jour nous n'avons reçu aucune réponse favorable ni du CAC ni du CALQ. Le CAM a octroyé une subvention de 10,000\$. Les principaux problèmes de financement public du projet tiennent au fait qu'il ne s'inscrit dans aucun programme et qu'il chevauche plusieurs exercices financiers.

### **6.2 Le Musée de la scénographie**

Malgré l'expression répétée de notre intérêt pour ce projet au début de 2003, la Société de développement du Musée du spectacle vivant (SDMSVQ) semble s'être mise en hibernation depuis l'arrivée du nouveau gouvernement au Québec. Il faut poursuivre nos interventions pour témoigner de la nécessité dans le paysage culturel québécois d'un centre d'archives scénographiques, lieu de préservation d'une part importante de notre patrimoine théâtral. Notons que la responsabilité des archives nationales a été transférée à la BNQ en décembre 2004.

### **6.3 Fondation Jean-Paul Mousseau**

La Fondation Jean-Paul Mousseau possède la charte privilégiée d'un organisme caritatif permettant une fructueuse association en vue du développement d'un projet comme le Musée du spectacle vivant.

L'UQAM demeure un partenaire précieux de la Fondation puisque sa collection y est actuellement entreposée.

# **ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCÈNE DU QUÉBEC / APASQ**

## **7. REPRÉSENTATION ET CONCERTATION**

En 2005, le président de l'APASQ a siégé sur un comité *ad hoc* rassemblant toutes les associations d'artistes. D'abord regroupé pour proposer une réforme profonde de la loi sur le statut de l'artiste, les objectifs de ce comité se sont transformés lorsque le ministère de la culture et des communications a accouché d'une réforme bien peu satisfaisante. Le comité veille dorénavant aux travaux d'un groupe de travail mis en place par la Ministre de la culture et des communications sur l'amélioration des conditions de vies des artistes et les effets, s'il devait en avoir, des modifications apportées aux lois (L. R. Q., c. S-32.01 et S-32.1). La formation de ce comité fait suite à l'application des recommandations de la Ministre de la Culture et des Communications, Madame Line Beauchamp, qui se retrouvent dans le document intitulé *Pour mieux vivre de l'art*.

L'APASQ a cessé de siéger au conseil d'administration du CQT. Lors du non renouvellement de notre adhésion, nous formulons les mêmes critiques que l'an dernier, c'est-à-dire que le Conseil québécois du théâtre semble privilégier des actions profitant surtout aux producteurs tout en évitant d'aborder directement les sujets cruciaux pour les comédiens ou les concepteurs. Nous en venons aux mêmes conclusions que l'UDA et que l'AQAD, soit que les énergies consacrées au CQT seraient peut-être plus efficacement canalisées vers d'autres tribunes.

L'APASQ siège à l'Association québécoise du théâtre (AQT) et est représentée par Madame Patricia Ruel.

L'APASQ est membre de la Fédération nationale des communications (FNC/CSN).

L'APASQ entreprend, en février 2006, une participation à une table de concertation sur la santé et la sécurité au travail avec d'autres associations d'artistes. Ce comité est organisé par la CSST et présidé par monsieur Raymond Legault de l'UDA.. Martin Gagné y est notre délégué.

## **8. L'APASQ et le CALQ**

Par ses diverses interventions au cours de l'année 2005, l'APASQ a manifesté à plusieurs reprises son mécontentement face à l'absence d'effets sur les cachets des artistes qu'on eu les augmentations considérables des subventions du CALQ aux compagnies de théâtre, principalement chez TAI.

Ces augmentations de subventions, rappelons-le, devaient à l'origine améliorer spécifiquement les conditions de vie des artistes.

Après cinq années et 28 millions \$ de plus au budget du CALQ (une augmentation de 62%), nous sommes forcés de constater que cette augmentation significative de ressources n'a eu aucun effet sur les cachets de nos membres et que les objectifs visés par le ministère de la Culture et des Communications du Québec n'ont pas été atteints dans la communauté théâtrale. Notre président a déposé, le 23 septembre, des statistiques à Messieurs Yvan Gauthier, président directeur général du CALQ et Alain Filion, directeur pour le théâtre, les arts du cirque et le multidisciplinaire, qui démontrent une détérioration importante de la rémunération des concepteurs depuis cinq ans.

Si une augmentation de 28 millions, dorénavant récurrente, n'a pas d'effet structurant sur le niveau de vie des membres de l'APASQ et de l'UDA, nous sommes sérieusement et honnêtement en droit de remettre en question les résultats obtenus en fonction des objectifs visés. Combien faudra-t-il de plus pour que l'on commence à voir une amélioration ?

Tant que nous n'aurons pas défini un objectif clair et réfléchi et un mode de répartition plus équitable, sans ambivalence, nous serons devant un gouffre sans fond et nous devons encore constater dans dix ans que le niveau de vie des artistes n'a pas évolué. Les sommes supplémentaires auront encore une fois été avalées par le système.

## **ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCENE DU QUEBEC / APASQ**

Nous devons nous inscrire en faux contre le discours ambiant (MAL campagne de l'hivers 2005-06) qui veut que davantage d'argent dans ce système entraîne nécessairement une augmentation des cachets des artistes. Cette augmentation dépend d'abord d'une décision, d'une volonté des directions administratives et artistiques des institutions qui profitent des injections de capitaux et ce, bien au-delà de toute augmentation des budgets du CALQ et même en l'absence de celles-ci. Avec la diminution drastique des cachets chez TAI au cours des dernières années, nous en avons encore une fois la preuve.

Lors de l'assemblée annuelle du CALQ avec les associations, en juin dernier, Monsieur Gauthier nous informait que les analyses effectuées par le CALQ démontrent que les 28 millions de dollars destinés, entre 2000 et aujourd'hui, à consolider la situation des artistes, ont été utilisés à augmenter la capacité de produire du milieu. Sans que le niveau de vie des personnes ne s'améliore. La pauvreté n'a qu'été étalée à un plus grand nombre sans qu'il n'y ait de résultat structurant à long terme.

Sur un autre thème, L'APASQ réitère également l'importance pour le CALQ d'élargir le spectre des compétences recherchées lors de la formation des jurys, dans ses comités consultatifs, de même que sur son conseil d'administration pour y inclure des concepteurs susceptibles d'apporter un éclairage différent sur les projets qui sont soumis au CALQ de même que sur les grandes orientations de l'organisme.

### **9. FINANCES**

#### **DES REVENUS TOUJOURS INSUFFISANTS**

L'année 2005 a permis d'embaucher une personne responsable des communications à temps partiel, en été, pour une période de six semaines, afin d'assurer la publication du répertoire des membres et de faire la recherche des commandites utiles à son financement. Par la suite, une journée par semaine a été consacrée à la rédaction du bulletin électronique *Didascalie* et des communiqués de presse ainsi qu'à la mise à jour de notre site web.

Avec l'augmentation de nos cotisations syndicales de 1% nous estimions augmenter les revenus de 2005 et ainsi éponger notre déficit cumulé dans les dernières années. Force est de constater que les résultats provisoires, non vérifiés, présentent un équilibre entre les revenus et les dépenses de 2005 .mais ne nous à pas permis d'effacer de notre déficit

Les obligations administratives de l'association en regard du suivi quotidien des demandes de contrats et la négociation de nouvelles ententes collectives exigent déjà beaucoup de travail de la part des employés de l'APASQ.

En vertu des responsabilités inscrites à notre mission, nous avons le souci de poursuivre nos démarches vers l'amélioration des conditions de vie et de pratique de nos artistes. Le manque de revenus a malheureusement pour effet de diminuer notre capacité à intervenir adéquatement dans certains milieux.

Nous avons impérativement besoin de nouvelles ressources financières, le taux de cotisation syndicale de 4% exigé de nos membres est déjà l'un des plus élevé du milieu. Ce taux devra être réduit le plus rapidement possible. Nous croyons qu'un élargissement des domaines couverts par les convention collective améliorera notre autonomie financière, mais générera aussi une charge de travail plus importante dans l'administration quotidienne de l'APASQ et commandera probablement un ajout de personnel. Nous maintenons qu'un meilleur support financier du CALQ sera un levier important pour la croissance de l'APASQ.

## **ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCENE DU QUEBEC / APASQ**

La *Mission d'examen* a été réalisée par monsieur Pierre Blais, CA, de la firme G. Blais & Associés, sise au 155, rue Brunelle, Beloeil J3G 2M9. Le suivi comptable a été réalisé par Madame Manon Dufresne de la même société de comptables agréés, et Madame Caroline Landry qui assure notre suivi à l'interne à raison d'une journée par semaine.

### **10. En résumé : LES GRANDS DOSSIERS DE L'APASQ**

#### **PERSPECTIVES POUR 2006**

Voici les projets auxquels nous porterons une attention particulière:

##### **La recherche de partenaires ; Prague 2007 et la mise en valeur de la scénographie :**

Nous avons présenté des demandes de subventions spécifiques à la réalisation de ce projet aux trois paliers de gouvernement. Nous cherchons aussi des appuis privés. Nous souhaitons mettre en place une équipe dès maintenant pour préparer et amener à Prague en 2007 une délégation et des projets mettant en valeur le processus de création scénographique dans son ensemble. L'acceptation des demandes de subventions concernant le projet de la Quadriennale de Prague 2007 nous permettrait de soutenir la mission artistique de l'APASQ.

##### **Salles du Québec, le plan pas con! :**

Initialement présenté sous le nom d'Équerre et rideaux par Katherine Brochu et Deline Pétrone, ce projet vise à rendre accessible en ligne la plupart des plans et devis des salles de spectacle du Québec, idéalement dans un format normalisé. Le projet est maintenant développé par Martin Gagné et Nicolas Marrion sous le nom de Salles du Québec. C'est un projet qui aurait un effet bénéfique pour l'ensemble du milieu du spectacle du Québec. Il aurait entre autre comme effet immédiat, une diminution drastique de la redondance de travail accompli présentement par les scénographes, directeurs technique, directeurs de production et directeurs de tournée qui tous perdent un temps fou à redessiner les salles visitées.

La pertinence d'un tel service tient l'exactitude et à la mise à jour constante des documents offerts. En ce sens, nous cherchons présentement un modèle de financement qui assurerait au projet une vie à très long terme. Ce projet reçoit un accueil favorable chez les subventionneurs. Reste à savoir si cela pourra se concrétiser en espèce sonnante...

##### **Formation continue :**

C'est grâce au CQRHC et à Emploi-Québec que ce service est désormais accessible aux artistes. La formation continue étant très prisée par les membres, ce dossier demeure une priorité. Lors de la planification de 2005, nous avons considéré les résultats de l'analyse sur les besoins en formation continue conduite par monsieur Pierre Tremblay. Sept nouveaux projets ont été déposés pour l'année 2005-2006. De ceux-ci, seulement deux ont été retenus : dessin de costumes assisté par ordinateur et éclairage urbain. Les projets de lecture de musique, de comptabilité et d'estimation des coûts de conception, de fiscalité des travailleurs autonomes, de négociation de contrats ainsi que d'apprentissage du logiciel d'environnement sonore Spectrafoo, ont été refusés.

##### **Négociation des ententes collectives :**

Nous souhaitons conclure en 2006 les négociations en cours avec l'ADISQ, TAI, l'APTP.

Après la conclusion de deux de ces trois négociations, déposer des avis de négociations auprès de l'Opéra de Montréal et de l'Opéra de Québec, nos membres étant plus actifs dans ces secteurs depuis le changement de garde à l'Opéra de Montréal (il était temps...)

## **ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCÈNE DU QUÉBEC / APASQ**

### **Juridictions et défense des intérêts des concepteurs :**

Nous poursuivons nos représentations pour faire reconnaître le statut d'artiste des concepteurs d'accessoires, de marionnettes, de maquillage, de coiffure, des régisseurs et des assistants metteurs en scène au Québec et souhaitons déposer de nouvelle demande pour la conception d'image (vidéo, diapo etc)

### **Communication :**

Régulariser la publication du *Didascalie* demeure une priorité pour faire connaître à nos membres les activités et les enjeux qui animent l'APASQ. Ce bulletin devrait paraître à chaque mois en version électronique.

Mettre à jour notre site web de façon régulière.

Développer les nouveaux outils de communication hebdomadaire : *Info-Négo* et *Saviez-vous que* (cette bulle d'information semble particulièrement appréciée des membres).

Développer un lien de communication permanent avec les institutions d'enseignement et les étudiants par l'entremise des babillards.

### **Représentation:**

L'APASQ doit occuper la scène politique et médiatique, être présente dans les débats, développer ses contacts avec les représentants du gouvernement, de l'opposition et du ministère pour obtenir une meilleure écoute lorsqu'il est temps de porter ses demandes sur la place publique.

### **Administration:**

Finaliser l'implantation des bases de données dans l'administration quotidienne. Améliorer le suivi des productions et des contrats.

Malgré un contexte budgétaire contraignant pour le fonctionnement de l'année 2006, l'un de nos plus grands défis reste l'amélioration de la gestion des contrats de nos membres afin de faire respecter les conventions mises en place et de faire en sorte que les remises dues par les producteurs soient payées dans les délais fixés. Ce suivi systématique des productions en cours contribue à éviter la prolifération d'abus (souvent fait de façon inconsciente) de la part des producteurs aux dépens de nos membres et une perte de revenus significatifs pour notre association. Nous visons également la poursuite de l'amélioration de la gestion des échanges avec nos membres et le resserrement du contrôle des adhésions, en ce qui a trait au paiement des cotisations annuelles, des permis et à l'inscription au REER collectif.

### **Caisse de sécurité des arts de la scène (CSAS) :**

Établir un conseil d'administration distinct. Terminer la définition de statuts et règlements propre à la CSAS. Soumettre au plus tard ces statuts et règlements à l'assemblée générale de mars 2007

### **Musée de la scénographie :**

Après une rencontre en février 2003 avec Madame Lise Bissonnette, directrice générale de la Bibliothèque Nationale du Québec (BNQ), il semble que le statu quo prévale. Nous ne souhaitons cependant pas laisser un tel projet s'éteindre et nous comptons trouver de nouveaux moyens de raviver l'intérêt des instances politiques et culturelles québécoises.

Comme la BNQ a obtenu officiellement la gestion des archives nationales en décembre 2004, une relance pourrait être effectuée cette année.

**Journée de réflexion du 30 septembre 2006 :** Devant l'ampleur de la détérioration des conditions socioéconomiques de ses artistes depuis cinq ans, l'APASQ organise un événement qui permettra de sensibiliser le milieu sur la pratique de ses membres. Un rapport sur la rémunération de métiers comparables, rédigé par Louise Boivin de la CSN, sera alors présenté, appuyé des relevés statistiques produits par l'APASQ. Des représentants du MCCQ, du CALQ et du milieu des producteurs seront invités à y participer.

# **ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCÈNE DU QUÉBEC / APASQ**

## **GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISÉS**

ACT :	Association des compagnies de théâtre
ADC :	Associated Designers of Canada
ADISQ :	Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo
APTP :	Association des producteurs de théâtre privé
AQAD :	Association québécoise des auteurs dramatiques
AQT :	Académie québécoise du théâtre
BNQ	Bibliothèque Nationale du Québec
CALQ :	Conseil des arts et des lettres du Québec
CITT :	Canadian Institute for Theatre Technology
CQT :	Conseil québécois du théâtre
CRAAAP :	Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs
CQRHC :	Conseil québécois des ressources humaines en culture
CSAS :	Caisse de sécurité des arts de la scène
FNC/CSN :	Fédération nationale des communications / Confédération des syndicats nationaux
MAL :	Mouvement pour les arts et les lettres
MCCQ :	Ministère de la culture et des communications du Québec
PACT :	Professional association of canadian theater.
PQ 03 :	Quadriennale de Prague 2003
PQ 07 :	Quadriennale de Prague 2007
SDMSV :	Société de développement du Musée pour le spectacle vivant
TAI :	Théâtres Associés inc.
TUEJ :	Théâtres Unis Enfance Jeunesse
UDA :	Union des artistes

# ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCÈNE DU QUÉBEC / APASQ

## NOS PARTENAIRES

